

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC41

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« telles »

le mot :

« tels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.